

# DÉLIBÉRATION

## N° CS-2020-23

**OBJET:** Budget AEP 2020 – Décision Modificative n°1

Nombre de membres en exercice : 26  
 Nombre de membres présents lors de la délibération : 21  
 Nombre de membres ayant donné procuration : 2  
 Date de convocation : 25/11/2020  
 Date d'affichage : 25/11/2020  
 Votes contre: 0  
 Votes pour : 23  
 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt, le deux décembre,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune d'Estang sous la présidence **Monsieur Philippe SAUQUES, Président.**

*Secrétaire de séance :* **Monsieur Joël LABURTHE**

Membres présents : ORTYL Chantal, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANÉ Isabelle, DELHOSTE Pierre, LABURTHE Joël (a reçu procuration de CLAVE Gabrielle), DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, SAINT LANNES Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, SOURBETS Bernard, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, BARSACQ Franck, EXPERT Didier, FRENOT Thierry (a reçu procuration de BAQUE Aline), MAURAS Marie-Claude.

Membres absents et excusés : BAQUE Aline (a donné procuration à FRENOT Thierry), DARTIGUE Christian, LATAPIE Arnaud, CLAVE Gabrielle (a donné procuration à LABURTHE Joël), DUPUY Alain.

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de modifier certains montants inscrits au budget primitif 2020. En effet, compte tenu du bilan provisoire des travaux AEP réalisés en régie cette année, et des travaux en cours restant à valoriser, notamment sur Panjas, il paraît nécessaire de modifier les crédits relatifs aux écritures de ces opérations d'ordre en considérant un montant de 150 K€, contre 100 K€ prévus initialement.

Par ailleurs, considérant la décision modificative n°1 adoptée sur le budget général 2020 en raison des investissements à réaliser, il est également nécessaire d'augmenter les crédits à reverser en conséquence.

Ainsi, Monsieur le Président détaille les montants prévisionnels 2020 par imputation et propose la Décision Modificative suivante :

CHAPITRE - ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
		Baisse de crédits	Hausse de crédits	Baisse de crédits	Hausse de crédits
67-672	Reversnt. excédent budget général		270 000 €		
011-61523	Entretien et maintenance réseaux	220 000 €			
042-722	Travaux en régie				50 000 €
<b>SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>220 000 €</b>	<b>270 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>50 000 €</b>
040-21561	Travaux canalisations en régie		50 000 €		
23-2318	Autres immo. corporelles	50 000 €			
<b>SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>50 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>270 000 €</b>	<b>320 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>50 000 €</b>

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte la Décision Modificative ainsi présentée.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

Le Président,  
 Philippe SAUQUES

